



CORAP

Coalition des Organisations de la Société Civile
pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique



Des Questions Citoyennes

Energie & environnement



ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ EN RDC, LES ESPOIRS DES POPULATIONS S'ENVOLENT DE PLUS EN PLUS !

A Kinshasa, capital de la République Démocratique du Congo (RDC) et dans le reste du pays, le noir ne fait que s'intensifier, à cause de la production insuffisante de l'électricité pour couvrir les besoins en énergie des industries et des ménages d'une part, et d'autres part, à cause de la mauvaise qualité du service de l'électrification fourni par les opérateurs, y compris la Société Nationale de l'Électricité (SNEL).

Sans électricité, pas de développement. Alors que plus 90% des congolais continuent à vivre dans le noir. Raison pour laquelle, plusieurs questions se posent actuellement, à savoir :

- Jusqu'à quand les congolais continueront à vivre cette situation de manque d'électricité ?
- Les populations congolaises n'ont-elles pas droits de jouir des ressources dont dispose le pays, notamment en énergie renouvelables, capables d'alimenter toute la RDC, des pays africain, y compris au niveau global ?
- Pourquoi le droit d'accès à l'énergie garanti par l'article 48 de la constitution de la RDC est-il bafoué par les autorités congolaises? Parce qu'il existe encore en 2024, des communautés qui n'ont jamais vu d'électricité, depuis que le monde est monde. Est-ce normal ?



Pourquoi le droit d'accès à l'énergie garanti par l'article 48 de la constitution de la RDC est-il bafoué par les autorités congolaises ?



SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RDC



Vous êtes le garant de la nation. De par votre position, vous vous trouvez dans l'obligation de satisfaire les demandes de tous les congolais et à tous les niveaux. Les populations ont besoin de croire en votre capacité de transformer la RDC à partir du développement du secteur énergétique. Cela ne peut être possible qu'à travers des actions concrètes et fortes, basées sur une planification nationale énergétique, découlant d'une vision claire d'électrification du pays à court, moyen et long terme .

Nous vous invitons pour ce faire à maximiser les efforts pour promouvoir l'effectivité du développement des énergies renouvelables, capables de

donner accès à l'électricité au moins 50% des congolais d'ici 2030, au niveau d'accès de 1 à 3. La vision de la Société Civile et des communautés locales pour le développement du secteur de l'énergie en RDC, développe clairement ses options[1].

Excellence Monsieur le Président de la République, nous nous questionnons sur le pourquoi les projets tels que Katende, Kinshasa Solar City, les projets d'électrification de 145 Territoires ne sont pas toujours opérationnels ? Le peuple s'attend à mieux !



EXCELLENCE MADAME LE PREMIER MINISTRE



La CORAP se réjouit de votre nomination en tant que la première femme Premier Ministre en RDC, et vous souhaite plein succès dans la réalisation de vos tâches. Bien que vous venez nouvellement d'être nommée, au nom de la continuité de l'État, nous nous posons la question de savoir : Pourquoi n'y-a-t-il pas suffisamment d'incitations pour attirer les investisseurs capables de produire sérieusement de l'électricité, afin de répondre à la demande croissante des ménages et des industries ?

Nous constatons qu'il existait une forte contradiction entre les intentions du précédent gouvernement à vouloir voir des investissements venir, par rapport au climat des affaires du secteur qui n'est pas toujours adapté, ni attrayant. L'exemple du secteur de l'électricité est éloquent, parce qu'il connaît une fiscalité très asphyxiante, comptant plus de 80 taxes, redevances, impôts et autres, que les entreprises sont appelées à payer. Nous attendons de vous, Son Excellence Madame le Premier Ministre, des actions concrètes pouvant aider à attirer plus d'investissements dans la production de l'électricité.

En outre, nous nous demandons pourquoi le gouvernement ne prévoit pas des allocations budgétaires conséquentes dans la loi des finances, pour financer le secteur de l'électricité, notamment dans la construction des micro-barrages hydroélectriques ou d'autres projets d'énergies renouvelables.

Nous vous invitons pour ce faire à ne pas oublier qu'investir dans la production de l'énergie est la clé pour la réussite de votre action gouvernementale, parce que l'énergie est un facteur essentiel pour booster le développement. Voilà pourquoi nous vous invitons à prioriser le secteur d'électricité dans votre programme de gouvernement.

MONSIEUR LE MINISTRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ÉLECTRICITÉ

Jusqu'ici et hormis l'opérationnalisation des institutions de mise en œuvre de la loi (ARE et ANSER), nous constatons que votre secteur ne connaît pas des progrès notable depuis la promulgation de la loi n°14/011 du 17 Juin relative au secteur de l'électricité, notamment dans l'exploitation du potentiel énergétique que regorge le pays.

Face à cela, nous nous posons des questions, entre autres : Pourquoi 10 ans après la promulgation de la loi, n'y a-t-il pas toujours beaucoup d'engouement favorisant l'arrivée d'importants opérateurs pour la production de l'électricité, chose qui demeure la plus grande faiblesse du pays ? Faute de production d'électricité, l'accès tant souhaité ne peut pas être une réalité, ainsi que la qualité ne fera que se dégrader à cause de la croissance démographique et l'exode rural vers les grandes villes qui impacts sur l'accroissement de la demande à une électricité dont la quantité est très insignifiante.

Monsieur le Ministre des RHE, où est ce que vous en êtes avec la Politique Nationale de l'Énergie ? Où est le plan national ou plan directeur d'électrification du pays ? Où est la stratégie nationale pour l'accès pour tous à l'électricité ? Où en sommes-nous avec le processus de la Réforme de la SNEL et l'inventaire de ses biens ? Le cadre institutionnel de votre secteur semble ne pas être adapté, parce qu'il existe plusieurs chevauchements. Que faites-vous face à cela ? Plusieurs autres questions restent à poser.

Avec l'appui de la Banque Mondiale, l'Unité de Coordination et Management des Projets du secteur (UCM), était identifié comme structure de mise en œuvre de plusieurs actions dans le cadre du

projet d'Accès et d'Amélioration des Services Électriques (EASE). Que retenir des résultats dudit projet, alors qu'il se clôture en juin 2024 ? Pourquoi, aucune des études menées (Étude tarifaire ; Études de pré faisabilité pour l'électrification des chefs-lieux des nouvelles provinces ; Élaboration d'un plan national d'accès à l'électricité géospatiale et d'un prospectus d'investissement) n'est rendu public, alors qu'ils ont coûtés des millions de dollars au pays, dans le but d'éclairer les investissements dans le secteur de l'électricité, n'a-t-elle pas été validée ?

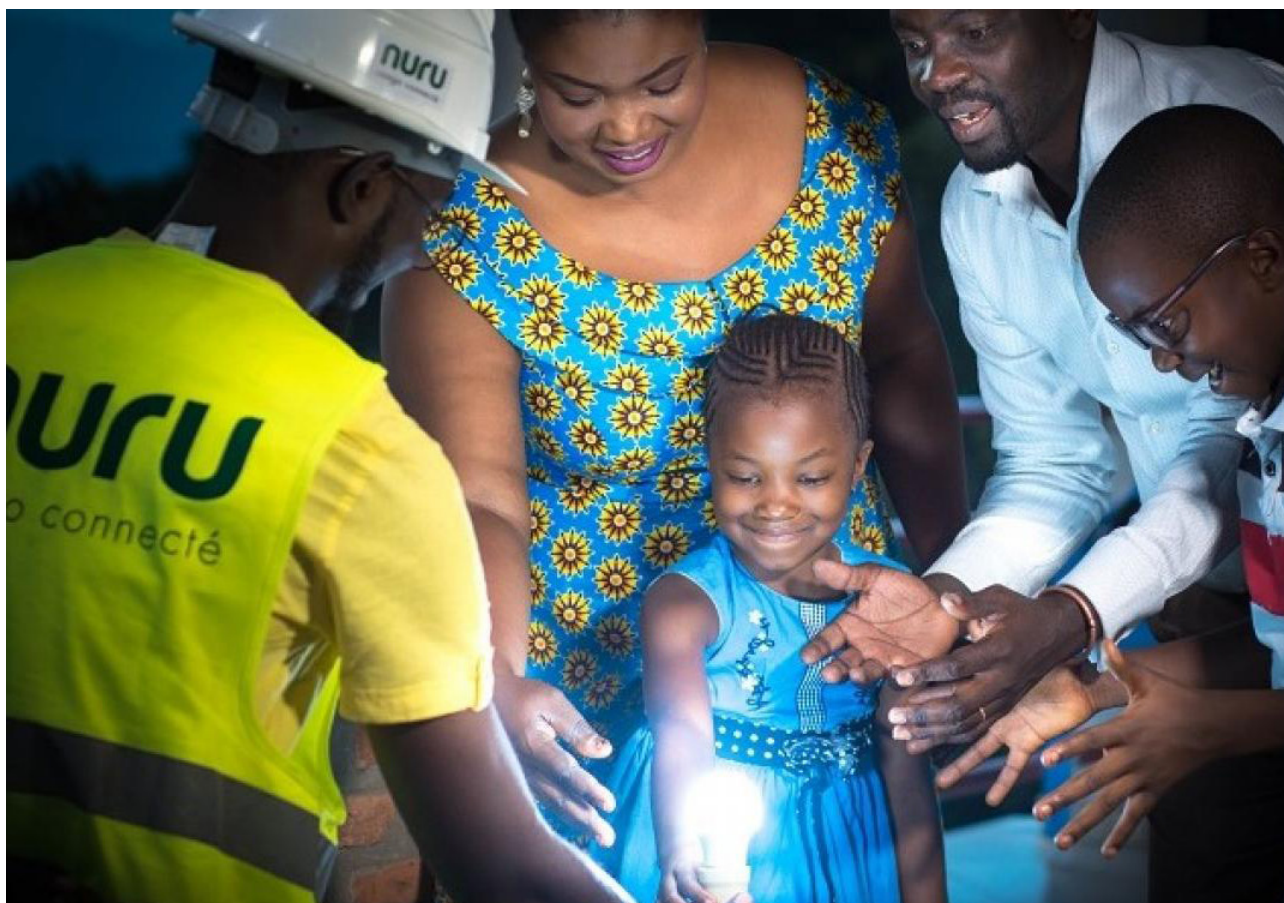
Il est donc difficile de bien comprendre la trajectoire que prend votre Ministère ses dernières années !

MADAME LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION (ARE),

Pourquoi votre structure tarde-t-elle à bien s'organiser et à s'implanter au niveau décentralisé pour se rapprocher davantage des opérateurs, qui ont besoin de vous ? Pourquoi vous mettez beaucoup trop de temps pour accorder des autorisations nécessaires aux opérateurs désireux d'investir dans le secteur ?

Parmi vos missions, il est prévu de contribuer à la création d'un climat des affaires favorisant l'investissement et la bonne mise en œuvre des activités dans le secteur de l'électricité. Qu'avez-vous fait et que comptez-vous faire pour atteindre cette mission, qui est votre ?

Parlant des normes, quelles sont les normes qui sont mises en place pour le secteur de l'électricité? Est-ce que les entreprises œuvrant dans le Nord-Kivu ont-elles respecté les normes en rapport avec les tensions et ampérage pour le réseau de distribution de l'électricité ? Comment comptez-vous résoudre le problème de la création des mini-réseaux et du réseau national auquel tous les opérateurs devront s'y joindre ?

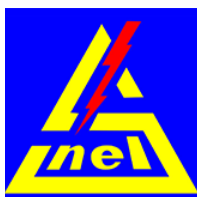


MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE DE L'ÉLECTRIFICATION ET DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES EN MILIEUX RURAL ET PÉRIURBAIN (ANSER)

Nous apprécions la communication active de l'ANSER, mais nous nous posons des questions sur le réel impact des différentes initiatives d'électrification que met en œuvre votre institution sur les ménages en milieu rural et péri-urbain ? Où est ce que nous en sommes avec le Fonds Mwindi, qui visait mobiliser jusqu'à 500 millions de dollars américains pour financer l'électrification en milieux rural et péri-urbain ? Y a-t-il d'autres partenaires qui ont financé le fonds, en dehors de 5 millions accordés par le Chef de l'État lors du lancement du fonds ?

Monsieur le Directeur Général, l'ANSER intervient en quelle qualité dans le processus de mise en œuvre du PDL 145 Territoires, pour le volet énergie? Parce que nous avons vu votre institution implémenter certains projets dans le cadre de 145 Territoires, surtout dans la partie Grand Kasai. Un de vos objectifs est de « mobiliser, gérer et allouer des financements pour des projets d'électrification en milieux ruraux », nous nous questionnons si ANSER a aussi qualité d'agir comme un opérateur sur terrain ?





MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ (SNEL),

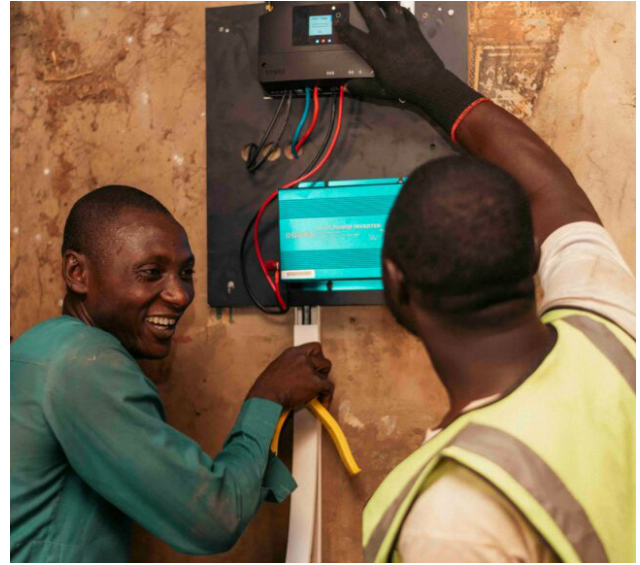
La qualité de la desserte en électricité ne fait que décroître d'année en année. Vivre dans des grandes villes du pays devient de plus en plus incertain, à cause notamment des coupures intempestives d'électricité. Face à cela, pourquoi la SNEL n'arrive-t-elle pas à renforcer la qualité de la desserte en électricité ? Quelle est le plan directeur que la SNEL met en place pour faire face au déficit de la production de l'électricité, dans le but de satisfaire sa clientèle ? Chaque jour qui passe, vos abonnés perdent des provisions, des appareils électroménagers, sans parler des autres dégâts dans des hôpitaux et autres, à cause de la mauvaise qualité d'électricité fournie.

Les populations ont besoin de savoir concrètement ce que vous faites déjà et que vous prévoyez aussi de faire dans le court terme pour faire face à cette problématique. Avec ou sans courant, les abonnés sont obligés de payer la facture à la fin du mois. N'est-il pas possible de trouver des solutions qui sécurisent les ménages face à ce que nous appelons : « La dictature de la facturation SNEL » ?

Tout abonné SNEL paie chaque mois un pourcentage pour l'éclairage public, mais n'accède pas à l'éclairage public, un contraste ! Pouvez-vous nous expliquer qui est responsable ?

Monsieur le DG, avez-vous réellement les moyens de votre politique, parce que tout le monde considère que votre entreprise gagne beaucoup d'argent, notamment à travers les miniers. Alors que vos comptes des résultats donnent un solde négatif. Est-ce que nous devons considérer la SNEL S.A comme une entreprise déficitaire ? Quelle est le besoin actuel en énergie des industriels et des ménages, par rapport à votre capacité de production ?

Monsieur le DG, avez-vous réellement les moyens de votre politique, parce que tout le monde considère que votre entreprise gagne beaucoup d'argent, notamment à travers les miniers. Alors que vos comptes des résultats donnent un solde négatif. Est-ce que nous devons considérer la SNEL S.A comme une entreprise déficitaire ? Quelle est le besoin actuel en énergie des industriels et des ménages, par rapport à votre capacité de production ?



Face à ce qui précède, vous devez savoir chères autorités de la RDC, chacun dans son rôle respectif, que la population congolaise en a marre de vivre sans électricité et/ou d'accéder une électricité de mauvaise qualité.

La CORAP vous invite toutes et tous à prendre vos responsabilités, en améliorant la gouvernance du secteur de l'électricité, pour plus de production de l'électricité capable de répondre comme il se doit au déficit énergétique que connaît le pays actuellement. Sans quoi, la population sera dans l'obligation de se prendre effectivement en charge.

La CORAP invite aussi le nouveau parlement à agir avec beaucoup de rigueur vis-à-vis du gouvernement, qui a la charge de bien définir la politique du secteur, d'adopter un plan national d'électrification et de passer à l'action en faveur du droit d'accès à l'énergie des congolais. Parce que les membres du Gouvernement doivent répondre correctement

***To Lembi Molili
Tume shoka ngiza
Tudi batshioka muidima
Beto memanga kitombe***



CORAP RDC

La Coalition des Organisations de la Société Civile pour le suivi des Réformes et de l'Action Publique, CORAP, en sigle, est une plate-forme qui regroupe 55 organisations de la Société Civile.

Sa mission consiste à mobiliser constamment les organisations de la société civile pour influencer positivement les politiques publiques en faveur des intérêts civils, politiques, socioculturels, économiques et environnementaux des communautés de base.



+243 81 24 0 5392
+243 81 14 83 555



corapreforme14@gmail.com



1150 av. Tabora commune de Barumbu / Kinshasa - Rdc